

auprès du service assainissement de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée.

Monsieur Hervé REYMOND a été désigné en qualité de commissaire enquêteur, par décision n°E25000138/69 du 25/07/2025 de Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Lyon.

Les pièces du dossier d'enquête publique seront déposées au siège de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée et à la mairie de Frans du 16 octobre au 14 novembre 2025, aux jours et horaires d'ouverture de ces deux structures, afin que chacun puisse en prendre connaissance, sur support papier. Elles seront également consultables sur un poste informatique, dans les mêmes lieux et aux mêmes horaires, pour consultation en version numérique, ainsi que sur le site internet de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée : www.ccdsv.fr.

Le commissaire enquêteur recevra le public, en mairie de Frans, au cours des permanences suivantes :

- Jeudi 23 octobre 2025 de 10h00 à 12h00
- Mardi 28 octobre 2025 de 10h00 à 12h00
- Vendredi 7 novembre 2025 de 10h00 à 12h00

- Vendredi 14 novembre 2025 de 10h00 à 12h00

Deux registres d'enquête à feuilles non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront déposés au siège de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée et à la mairie de Frans.

Durant la durée de l'enquête, les observations du public pourront être :

- Soit consignées sur les registres d'enquête.

- Soit adressées par voie postale à Monsieur le commissaire enquêteur, Communauté de communes Dombes Saône Vallée, 627 route de Jassans BP 231 CS 60231 01602 Trévoux, qui l'annexera au registre d'enquête.

- Soit adressées par courrier électronique à l'adresse suivante : contact@ccdsv.fr en mentionnant expressément dans l'objet : observations enquête publique - zonage d'assainissement de Frans.

A l'expiration du délai d'enquête, les registres seront clos et signés par le commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur consignera les observations orales et écrites dans un procès-verbal qu'il communiquera à la Communauté de communes Dombes Saône Vallée dans un délai de huit jours à compter de la date de clôture de l'enquête.

Dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur adressera son rapport relatant le déroulement de l'enquête et ses conclusions motivées ainsi que l'ensemble du dossier d'enquête à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public aux jours et horaires d'ouverture au siège de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée, ainsi que sur le site internet de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée : www.ccdsv.fr, dès qu'ils seront reçus et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Au terme de l'enquête, le projet de révision du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Frans pourra éventuellement être modifié et la décision d'adoption sera soumise à l'approbation du Conseil communautaire de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée.

472108100



COMMUNE DE SAINTE-EUPHÉMIE

Avis d'enquête publique Enquête publique portant sur le projet de révision du PLU

Article 1 : Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de révision du PLU pendant une durée de 31 jours consécutifs, du mercredi 15 octobre 2025 à 09h00 au vendredi 14 novembre 2025 à 17h00. Le PLU constitue un projet de territoire en termes d'urbanisme et d'aménagement. Il fixe les règles générales d'utilisations du sol (nature et forme des constructions, habitat, espaces verts, activités économiques...) sur l'ensemble du territoire communal par l'intermédiaire d'un règlement écrit, graphique.

L'enquête publique aura lieu en mairie de Sainte-Euphémie, 300 Rue de la Mairie 01600. La personne responsable du PLU est la commune de Sainte-Euphémie, représentée par son maire M. ALBAN. Toute information peut être demandée à la mairie de Sainte-Euphémie 300 Rue de la Mairie 01600 tel : 04 74 00 02 86, ou par courrier électronique à :

enquete-publiquePLU2025@sainte-euphemie.fr.

Au terme de l'enquête publique, le conseil municipal approuvera la révision du PLU, éventuellement modifiée pour tenir compte des avis, observations du public et du rapport et conclusions du commissaire enquêteur.

Article 2 : Le dossier d'enquête publique est constitué des pièces suivantes : Une note de présentation non technique, le projet de révision du PLU (rapport de présentation, projet d'aménagement et de développement durables, orientations d'aménagement et de programmation, règlement écrit et graphique, liste des emplacements réservés, les annexes, avis des personnes publiques associées incluant l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale, publications réglementaires).

Article 3 : Le projet de PLU a fait l'objet d'une évaluation environnementale, intégrée au rapport de présentation du dossier. L'avis de la mission régionale de l'autorité environnementale est joint au dossier.

Article 4 : Par décision n°E25000148/69 du 08/08/2025, la présidente du tribunal administratif de Lyon a désigné M. Renaud GERGONDET en qualité de commissaire enquêteur, et M. Bernard LO CASCIO en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Article 5 : Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public

pourra consulter gratuitement, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, le dossier d'enquête publique en version numérique à l'adresse suivante : <https://www.sainte-euphemie.fr>

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête publique en version papier sera consultable gratuitement à la mairie 300 Rue de la Mairie 01600 Sainte-Euphémie, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, (sauf fermeture ou modifications d'horaires exceptionnels) : les lundis de 13h30 à 17h, les mardis de 16h à 19h, les mercredis de 9h à 12h, les jeudis de 8h30 à 12h30 et les vendredis de 14h à 18h. Un poste informatique sera tenu à la disposition du public à la mairie de Sainte-Euphémie, aux jours et heures habituels d'ouverture au public sauf fermeture ou modifications d'horaires exceptionnels, afin de permettre la consultation du dossier et de déposer d'éventuelles observations et propositions par courrier électronique à l'adresse internet : enquete-publiquePLU2025@sainte-euphemie.fr. Toute personne pourra demander, à ses frais et dans des délais raisonnables, copie de tout ou partie du dossier d'enquête publique. La demande devra être adressée à la mairie 300 Rue de la Mairie 01600 Sainte-Euphémie ou par courrier électronique : enquete-publiquePLU2025@sainte-euphemie.fr

Article 6 : Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra déposer ses observations et faire ses propositions selon les possibilités suivantes :

- sur le registre d'enquête papier mis à disposition à la mairie de Sainte-Euphémie aux jours et heures habituels d'ouverture au public,

- auprès du commissaire enquêteur aux jours et heures de ses permanences, définies à l'article 7.

- par courrier électronique à l'adresse mail suivante : enquete-publiquePLU2025@sainte-euphemie.fr

- par voie postale en adressant un courrier à M. le commissaire enquêteur Mairie 300 Rue de la Mairie 01600 Sainte-Euphémie.

Les observations et propositions du public, reçues par le commissaire enquêteur et celles transmises par voie postale, seront consultables à la mairie de Sainte-Euphémie siège de l'enquête publique. Les observations et propositions reçues avant le 15 octobre 2025 à 9h00 et après le 14 novembre 2025 à 17h00 ne pourront être prises en considération par le commissaire enquêteur.

Article 7 : Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Sainte-Euphémie lors des permanences suivantes :

- Mercredi 15/10/2025 de 09h00 à 12h00 ;

- Lundi 20/10 de 14h00 à 17h00 ;

- Jeudi 06/11 de 09h00 à 12h00 ;

- Vendredi 14/11/2025 de 14h00 à 17h00.

Article 8 : Au terme de l'enquête le registre d'enquête publique est clos par le commissaire enquêteur, qu'il transmet à la commune dans un délai de trente jours à compter de la date de la clôture de l'enquête publique, accompagné de son rapport et ses conclusions motivées. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables en mairie de Sainte-Euphémie pendant une durée d'un an et sur le site internet : <https://www.sainte-euphemie.fr>.

Le Maire, Didier ALBAN

472376100



COMMUNE DE VALROMEY SUR SERAN

Enquête publique sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, du zonage d'assainissement et des eaux pluviales et de la modification des périmètres délimités des abords de la commune de Valromey-sur-Séran

Par arrêté n°2025_21 du 15/09/2025, Mme le Maire de Valromey-sur-Séran a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU), du zonage d'assainissement et des eaux pluviales et sur la modification des périmètres délimités des abords de la chapelle de Luthiez et du château de Machuraz.

A cet effet, la Présidente du tribunal administratif de Lyon a désigné Mme Caroline LEMOINE en qualité de commissaire enquêteure.

L'enquête se déroulera à la mairie de Valromey-sur-Séran et dans les mairies déléguées de Vie, Lompnieu et Sutrieu, du vendredi 7 novembre 2025 à 9h00 au samedi 6 décembre 2025 jusqu'à 12h00, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le dossier d'enquête publique peut être consulté sur le site internet : <https://www.register-dematerialise.fr/6629>

Pendant la durée de l'enquête, la commissaire enquêteure recevra les observations du public au cours des permanences suivantes :

1ère : samedi 8 novembre de 9h00 à 12h00, à la mairie de Belmont

2ème : lundi 17 novembre de 14h00 à 16h00, à la mairie déléguée de Sutrieu

3ème : mercredi 19 novembre de 14h00 à 16h00, à la mairie déléguée de Lompnieu

4ème : jeudi 27 novembre de 13h00 à 15h00, à Chongnes (mairie déléguée de Vie)

5ème : samedi 6 décembre de 9h00 à 12h00, à la mairie de Belmont

Les observations peuvent également être transmises par correspondance à la commissaire enquêteure à la mairie de Valromey-sur-Séran ou par voie électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-6629@register-dematerialise.fr

L'avis d'ouverture est affiché à la mairie de Valromey-sur-Séran et dans les mairies déléguées de Vie, Lompnieu et Sutrieu et peut être consulté sur le site internet : <https://www.register-dematerialise.fr/6629>

Le terme de l'enquête, le projet d'élaboration du PLU, du zonage

d'assainissement et des eaux pluviales et des périmètres délimités des abords, éventuellement amendés, seront approuvés par délibération du Conseil municipal et du bureau communautaire de la CC Bugey Sud.

Les rapports et les conclusions de la commissaire enquêteure seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ils seront également mis en ligne sur le site internet mentionné ci-dessus.

Le Maire

474019300



SAINT-DIDIER DE-FORMANS

Avis pour l'enquête publique de la modification n°3 du PLU

Objet et dates de l'enquête sur la modification du PLU

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification N°3 PLU de la commune de Saint Didier de Formans pour une durée de 31 jours consécutifs, à partir du lundi 03 novembre 2025 à 14h00 au jeudi 04 décembre 2025 à 12h30 inclus.

Décision pouvant être adoptée au terme de l'enquête

Au terme de l'enquête, le projet de modification N°3 PLU, éventuellement amendé, sera soumis à l'approbation du conseil municipal.

Désignation du commissaire enquêteur

Monsieur Gérard DEVERCHERE a été désigné en qualité de commissaire enquêteur, par décision de Mme la Présidente du Tribunal Administratif de Lyon en date du 05 septembre 2025.

Durée de l'enquête publique et modalités de mise à disposition du dossier au public

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposées à la mairie de Saint Didier de Formans. Il sera également consultable sur un poste informatique en mairie.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de Saint Didier de Formans - à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur (avec mention « Ne pas ouvrir ») - 100 rue de la Mairie, 01600 Saint Didier de Formans.

Les observations du public pourront être faites par voie électronique en les adressant à l'adresse mail suivante : enquete-publique.saintdidier@outlook.com

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public lors des permanences suivantes en mairie de Saint Didier de Formans :

- Lundi 3 novembre 2025 de 14h à 17h30

- Samedi 15 novembre 2025 de 9h à 12h

- Jeudi 4 décembre 2025 de 9h à 12h30

Adresse du site internet sur lequel le dossier peut être consulté : <https://mairie-saintdidierdeformans.fr/>

Rubrique cadre de vie - Urbanisme

Fait à Saint Didier de Formans,
Le Maire

474557100

PRÉFECTURE DE L'AIN

Bureau de l'aménagement, de l'urbanisme et des installations classées

Installations classées pour la protection de l'environnement

Avis d'enquête publique

Par arrêté préfectoral en date du 24 septembre 2025, a été décidée l'ouverture d'une enquête publique du 3 novembre 2025 à 9 h 00 au 5 décembre 2025 à 17 h 00 sur le territoire de la commune de PERONNAS concernant la demande présentée par la société ACV BIAJOUX Assainissement dont le siège social est situé à PERONNAS - 635, rue Lavoisier relative à la création d'une installation de pré-traitement de déchets hydrocarbures et l'augmentation de la capacité de son installation existante de tri, transit, regroupement de déchets dangereux à PERONNAS - 635, rue Lavoisier.

Cette enquête publique porte sur la demande d'autorisation environnementale valant, en application de l'article L.181-1 du code de l'Environnement, autorisation au titre de l'article L.512-1 du code de l'Environnement (installations classées pour la protection de l'environnement) rubriques n°s 2718.1, 2790, 3550 et 2791.2; de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement et déclaration au titre de l'article L. 214-3 du code de l'environnement (IOTA), rubrique 1.1.1.0, de la nomenclature des installations, ouvrages et activités (IOTA).

Monsieur André MOINGEON, ingénieur EDF à la retraite, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur titulaire et Monsieur Gérard BLANCHET en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

Le commissaire-enquêteur recevra les observations du public à la mairie de PERONNAS, où il effectuera des permanences : le 3 novembre 2025 de 9 h 00 à 11 h 00, le 18 novembre 2025 de 10 h 00 à 12 h 00, le 27 novembre 2025 de 15 h 30 à 17 h 30 et le 5 décembre 2025 de 15 h 00 à 17 h 00.

Le Commissaire enquêteur

Vendredi 7 novembre 2025

Gérard DEVERCHERE

Le Progrès | Ain Annonces légales

VIES DES SOCIÉTÉS

Constitutions de sociétés



Canetos Conseils
Experts Comptables
3, rue Fénelon 69006 Lyon

ATOM COLLECTORS

Par acte SSP du 04/11/2025 il a été constitué une SASU dénommée: ATOM COLLECTORS

Siège social: 6205, avenue pierre marcault parc mécidis 01400

CHATILLON SUR CHALARONNE

Capital: 10.000 €

Objet: La Société a pour objet en France et à l'étranger, directement ou indirectement :

-L'achat, la vente, l'échange, le négocie, la distribution, la commercialisation sous toutes leurs formes d'objets de collection de toute nature et, plus généralement, tout bien mobilier à caractère de collection ou de valeur patrimoniale, notamment des livres, jeux de sociétés, objets de décoration de la pop culture, sans que cette liste soit exhaustive ;

-L'exploitation de sites internet ou de plateforme numériques dédiées à la vente, l'achat ou la promotion d'objets de collection ;

-Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement ;

-La participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commande, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.

-L'acquisition, la propriété et la gestion de titres de participation et de placement de toutes natures dans toutes sociétés française ou étrangères, l'aliénation de tout ou partie de ces titres et plus particulièrement la gestion de ses participations, l'animation et le contrôle de ses filiales et la réalisation de toutes prestations de services au profit de ces filiales.

Président: la société ATOM, SAS au capital de 1.356.000 €, siège 381, chemin des chabaudières 01990 CHANEINS N°828209593 RCS de BOURG-EN-BRESSE représentée par M. RODRIGUES Frédéric

Transmission des actions: Tant que la Société demeure unipersonnelle, toutes les transmissions d'actions s'effectuent librement.

Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de BOURG-EN-BRESSE

478494800

AVIS

Enquêtes publiques

PÉFECTURE DE L'AIN

Bureau de l'aménagement, de l'urbanisme et des installations classées

Installations classées pour la protection de l'environnement Avis d'enquête publique

Par arrêté préfectoral en date du 24 septembre 2025, a été décidée l'ouverture d'une enquête publique du 3 novembre 2025 à 9 h 00 au 5 décembre 2025 à 17 h 00 sur le territoire de la commune de PERONNAS concernant la demande présentée par la société ACV BIAJOLUX Assainissement dont le siège social est situé à PERONNAS - 635, rue Lavoisier relative à la création d'une installation de pré-traitement de déchets hydrocarburets et l'augmentation de la capacité de son installation existante de tri, transit, regroupement de déchets dangereux à PERONNAS - 635, rue Lavoisier

Cette enquête publique porte sur la demande d'autorisation environnementale valant, en application de l'article L.181-1 du code de l'Environnement, autorisation au titre de l'article L.512-1 du code de l'Environnement (installations classées pour la protection de l'environnement) rubriques n°s 2718.1, 2790, 3550 et 2791.2 ; de la nomenclature des installations classées pour la protection de la protection de l'environnement et déclaration au titre de l'article L. 214-3 du code de l'environnement (IOTA), rubrique 1.1.1.0, de la nomenclature des installations, ouvrages et activités (IOTA).

Monsieur André MOINGEON, ingénieur EDF à la retraite, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur titulaire et Monsieur Gérard BLANCHET en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

Le commissaire-enquêteur recevra les observations du public à la mairie de PERONNAS, où il effectuera des permanences : le 3 novembre 2025 de 9 h 00 à 11 h 00, le 18 novembre 2025 de 10 h 00 à 12 h 00, le 27 novembre 2025 de 15 h 30 à 17 h 30 et le 5 décembre 2025 de 15 h 00 à 17 h 00.

Le dossier d'enquête publique, comportant notamment une

étude d'impact et l'avis de l'Autorité Environnementale, est mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête publique :

- en mairie de PERONNAS aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (sauf jours fériés), en versions papier et informatique,

- en ligne sur le site internet de la préfecture de l'Ain, à l'adresse suivant :

<https://www.ain.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Installations-classées-pour-l-environnement>

- sur un poste informatique disponible au bureau de l'aménagement, de l'urbanisme et des installations classées de la préfecture de l'Ain, du lundi au vendredi (sauf jours fériés), sur rendez-vous.

Un registre d'enquête, à feuilles non mobiles, ouvert, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur, destiné à recevoir les observations et les propositions des parties intéressées, restera déposé à la mairie de PERONNAS pendant la durée de l'enquête et mis à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (sauf jours fériés).

Les observations et les propositions des parties intéressées peuvent également être transmises par correspondance au commissaire-enquêteur à la mairie de PERONNAS pendant toute la durée de l'enquête ainsi que par voie électronique à la préfecture (pref-environnement@ain.gouv.fr). Elles devront être transmises avant la date et l'heure de clôture de l'enquête publique, soit le 5 décembre 2025 à 17 h 00. Il est précisé que les pièces jointes annexées aux messages électroniques doivent avoir une capacité inférieure à 5 Mega-Octets (Mo).

Les observations et propositions transmises par voie postale ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire-enquêteur lors des permanences seront tenues à la disposition du public en mairie de PERONNAS et seront intégrées au registre de l'enquête publique dans les meilleurs délais du 3 novembre 2025 à 9 h 00 au 5 décembre 2025 à 17 h 00. Elles seront également consultables ainsi que les observations et les propositions du public transmises par voie électronique pendant la durée de l'enquête publique, sur le site internet de la préfecture de l'Ain, à l'adresse suivante :

<https://www.ain.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Installations-classées-pour-l-environnement>

Cet avis sera publié sur le site internet de la préfecture de l'Ain. Toute personne souhaitant obtenir des informations complémentaires pourra prendre contact avec le bureau de l'aménagement, de l'urbanisme et des installations classées de la préfecture de l'Ain.

474867900

SAINT-DIDIER DE-FORMANS

Avis pour l'enquête publique de la modification n°3 du PLU

Objet et dates de l'enquête sur la modification du PLU

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification N°3 PLU de la commune de Saint Didier de Formans pour une durée de 31 jours consécutifs, à partir du lundi 03 novembre 2025 à 14h00 au jeudi 04 décembre 2025 à 12h30 inclus.

Décision pouvant être adoptée au terme de l'enquête

Au terme de l'enquête, le projet de modification N°3 PLU, éventuellement amendé, sera soumis à l'approbation du conseil municipal.

Designation du commissaire enquêteur

Monsieur Gérard DEVERCHERE a été désigné en qualité de commissaire enquêteur, par décision de Mme la Présidente du Tribunal Administratif de Lyon en date du 05 septembre 2025.

Durée de l'enquête publique et modalités de mise à disposition du dossier au public

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposées à la mairie de Saint Didier de Formans. Il sera également consultable sur un poste informatique en mairie.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de Saint Didier de Formans à l'adresse suivante : - Mairie de Saint Didier de Formans - A l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur (avec mention : « Ne pas ouvrir ») - 100 rue de la Maine, 01600 Saint Didier de Formans.

Les observations du public pourront être faites par voie électronique en les adressant à l'adresse mail suivante : enquete.saintdidier@gmail.com

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public lors des permanences suivantes en mairie de Saint Didier de Formans :

-Lundi 3 novembre 2025 de 14 h à 17 h 30
-Samedi 15 novembre 2025 de 9 h à 12 h
-Jeudi 4 décembre 2025 de 9 h à 12 h 30

Adresse du site internet sur lequel le dossier peut être consulté : <https://mairie-saintdidierdeformans.fr/>

rubrique cadre de vie - Urbanisme

Fait à Saint Didier de Formans,

Le Maire

474557100

Marchés publics

Agir en Proximité

avec les acheteurs Publics et Privés

Publication des procédures

Plateforme de dématérialisation



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Avis d'enquête publique

Plan de prévention des risques naturels (PPRN) prévisibles - inondations de l'Allondon, du Gobé et de leurs affluents sur les communes de Ferney-Voltaire, Prévessin-Moëns et Saint-Genis-Pouilly

Par arrêté préfectoral du 26 septembre 2025, le projet de plan de prévention des risques naturels visé ci-dessus est soumis à une enquête publique dans les formes déterminées par le code de l'environnement (articles L.123-1 et R.123-1 et suivants) du lundi 24 novembre 2025 à partir de 9h au lundi 5 janvier 2026 jusqu'à 18h00 inclus, soit 43 jours consécutifs, dans les communes de Ferney-Voltaire, Prévessin-Moëns et Saint-Genis-Pouilly.

Le dossier d'enquête publique est composé des pièces suivantes :

-une note de présentation générale synthétique du projet.

-l'arrêté préfectoral du 25 juillet 2022 prescrivant le Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) prévisibles - inondations de l'Allondon, du Gobé et de leurs affluents - sur les communes de Ferney-Voltaire, Prévessin-Moëns et Saint-Genis-Pouilly,

-l'arrêté préfectoral du 28 avril 2025 portant prorogation du délai d'approbation de l'établissement d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles - inondations de l'Allondon, du Gobé et de leurs affluents - sur les communes de Ferney-Voltaire, Prévessin-Moëns et Saint-Genis-Pouilly,

-une note de présentation, des cartes et plans, un plan de zonage réglementaire, un règlement écrit et un bilan de la concertation,

-la décision de l'autorité environnementale n° F-084-21-P-0005 du 10 mars 2021 de non soumission au cas par cas du plan de prévention des risques naturels prévisibles - inondations de l'Allondon, du Gobé et de leurs affluents - sur les communes de Ferney-Voltaire, Prévessin-Moëns et Saint-Genis-Pouilly,

-un registre d'enquête - papier et numérique.

Pendant toute la durée de l'enquête publique :

-un poste informatique est mis à la disposition du public, pour la consultation du dossier d'enquête et la formulation d'observations par courriel, en mairie de Prévessin-Moëns, désigné siège de l'enquête publique :

-le dossier d'enquête public est consultable :

-en dématérialisé à cette adresse (registre numérique) : <https://www.democratie-active.fr/enquetepubliquepprnondongobetaffluents@democratie-active.fr>

-en version « papier », en mairies de Ferney-Voltaire, Prévessin-Moëns et Saint-Genis-Pouilly, dans lesquelles un registre d'enquête à feuilles non mobiles coté et paraphé par le commissaire-enquêteur est déposé, afin que chacun puisse prendre connaissance du dossier et déposer ses observations aux heures habituelles d'ouverture au public des mairies ;

-les observations du public peuvent être déposées via le site du registre numérique ou par courriel : ppnallondonobetaffluents@democratie-active.fr et seront consultables sur le site du registre numérique ;

-les observations et propositions du public peuvent également être adressées au commissaire-enquêteur, par correspondance, à l'adresse postale de la mairie de Prévessin-Moëns et seront insérées dans le registre d'enquête « papier ».

Monsieur Henri CALDAROU colosel retraité, nommé commissaire-enquêteur titulaire par la présidente du tribunal administratif de Lyon, recevra les observations du public au cours des permanences suivantes : lundi 24 novembre 2025 en mairie de Prévessin-Moëns de 09h0 à 12h00 ; jeudi 4 décembre 2025 en mairie de Ferney-Voltaire de 14h00 à 17h00 ; mercredi 17 décembre 2025 en mairie de St-Genis-Pouilly de 14h00 à 17h00 ; lundi 5 janvier 2026 en mairie de Prévessin-Moëns de 15h00 à 18h00.

En cas d'empêchement du commissaire-enquêteur titulaire, le commissaire enquêteur suppléant, Monsieur Gérard MALLE, ingénieur retraité, remplace ce premier et dispose de toutes les prérogatives visées aux articles R.123-1 et suivants du code de l'environnement.

Conformément à l'article R.123-9 du code de l'environnement, toute personne souhaitant obtenir des informations complémentaires peut prendre contact avec la direction départementale des territoires de l'Ain, maître d'ouvrage de l'opération : service urbanisme et risques - unité prévention des risques - 23 rue Bourgmayer - CS 80410 - 01012 BOURG-EN-BRESSE CEDEX, téléphone : 04 74 45 62 37 (standard) - courriel : dot-sur-pr@ain.gouv.fr

Toute personne peut obtenir, sur sa demande et à ses frais, communication du dossier d'enquête publique auprès de l'unité prévention des risques de la direction départementale des territoires de l'Ain.

A l'issue de l'enquête publique, le projet de PPRN éventuellement modifié pourra être approuvé par arrêté préfectoral.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur à la préfecture de l'Ain, à la direction départementale des territoires, service urbanisme et risques - unité prévention des risques, et en mairies de Ferney-Voltaire, Prévessin-Moëns et Saint-Genis-Pouilly, pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Ces documents seront également consultables pendant la même période sur le registre numérique et sur le site internet des services de l'Etat dans l'Ain (<https://www.ain.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Risques-majeurs-naturels-et-technologiques/Enquetes-publiques-sur-les-projets-de-plan-de-prevention-des-risques>).

474534400

La Voix de l'Ain
LISEZ, CLIQUEZ SUR
WWW.LAVOIXDEAIN.FR

SAINT-DIDIER
DE-FORMANS

www.saint-didier-de-formans.fr

**AVIS POUR L'ENQUÊTE
PUBLIQUE DE LA
MODIFICATION N°3 DU PLU**

Objet et dates de l'enquête sur la modification du PLU

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification N°3 PLU de la commune de Saint Didier de Formans pour une durée de 31 jours consécutifs, à partir du lundi 03 novembre 2022 à 14h00, au jeudi 04 décembre 2022 à 12h30 inclus.

Décision pouvant être adoptée au terme de l'enquête

Au terme de l'enquête, le projet de modification N°3 PLU, éventuellement amendé, sera soumis à l'approbation du conseil municipal.

Désignation du commissaire enquêteur

Monsieur Gérard DEVERCHERE a été désigné en qualité de commissaire enquêteur, par décision de Mme la Présidente du Tribunal Administratif de Lyon en date du 05 septembre 2025.

Durée de l'enquête publique et modalités de mise à disposition du dossier au public

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposées à la mairie de Saint Didier de Formans. Il sera également consultable sur un poste informatique ouvert au public.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de Saint Didier de Formans à l'adresse suivante : "Mairie de Saint Didier de Formans - A l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur (avec mention "Ne pas ouvrir") - 102 rue de la Mairie, 01600 Saint Didier de Formans".

Les observations du public pourront être faites par voie électronique en les adressant à l'adresse mail suivante : enquetepublique.saintdidier@gmail.com

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public lors des permanences suivantes en mairie de Saint Didier de Formans :

Lundi 3 novembre 2025 de 14h à 17h30

Samedi 15 novembre 2025 de 9h à 12h

Jeudi 4 décembre 2025 de 9h à 12h30

Adresse du site internet sur lequel le dossier peut être consulté : [https://mairie-saintdidierdeformans.fr/](http://mairie-saintdidierdeformans.fr/)

Rubrique cadre de vie - Urbanisme

Fait à Saint Didier de Formans,

Le Maire

25170903

DOMBES
SAÔNE VALLÉE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

REVISION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES DE SAINTE-EUPHÉMIE

Le public est informé qu'en application des dispositions de l'arrêté n°2025A25 en date du 19/09/2025 de Monsieur le Président de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée, il sera procédé à une enquête publique sur le projet de révision du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Sainte-Euphémie, pour une durée de trente jours consécutifs à compter du mercredi 15 octobre 2025 à 9h00, jusqu'au vendredi 14 novembre 2025 à 17h00.

Le projet consiste à réviser le zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Sainte-Euphémie, afin de le mettre en cohérence avec le tracé des réseaux d'assainissement et le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Sainte-Euphémie.

Les informations relatives à ce projet de révision du zonage d'assainissement des eaux usées de Sainte-Euphémie peut être demandée auprès de la CDDSV, par courrier (627 route de Jassans BP 231 CS 60231 01602 Trévoux), par téléphone (04 74 08 97 66) ou par courriel électronique (contact@cddsv.fr).

Monsieur Renaud GERGONDET a été désigné en qualité de commissaire enquêteur, par décision n°2500014869 du 08/08/2025 de Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Lyon.

Les pièces du dossier d'enquête publique seront consultables au siège de la CDDSV (627 route de Jassans 01600 Trévoux) et à la mairie de Sainte-Euphémie (300 rue de la mairie 01600 Sainte-Euphémie) du 15 octobre au 14 novembre 2025, aux jours et horaires d'ouverture de ces deux structures, sauf fermetures ou modifications d'horaires exceptionnelles, afin que chacun puisse en prendre connaissance, sur support papier. Elles seront également consultables sur un poste informatique mis à la disposition du public au siège de la CDDSV et en mairie de Sainte-Euphémie, aux mêmes jours et horaires, pour consultation en version numérique, ainsi que sur le site internet de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée : www.cddsv.fr.

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public en mairie de Sainte-Euphémie au cours des permanences suivantes :

- Mercredi 15 octobre 2025 de 9h00 à 12h00

- Lundi 20 octobre 2025 de 14h00 à 17h00

- Jeudi 6 novembre 2025 de 14h00 à 17h00

- Vendredi 14 novembre 2025 de 14h00 à 17h00

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra émettre ses observations et propositions selon les possibilités suivantes :

- soit auprès du commissaire enquêteur aux jours et heures de ses permanences définies ci-dessus

- soit sur les registres d'enquête papier à feuilles non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, mis à disposition au siège de la CDDSV et en mairie de Sainte-Euphémie, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, sauf fermetures ou modifications d'horaires exceptionnelles ;

- soit par courrier électronique à l'adresse suivante : contact@cddsv.fr, en mentionnant expressément dans l'objet : observations enquête publique - Révision du zonage d'assainissement de Sainte-Euphémie ;

- soit par correspondance postale adressée à Monsieur le commissaire enquêteur à l'adresse de la CDDSV (627 route de Jassans BP 231 CS 60231 01602 Trévoux). A l'expiration du délai d'enquête, les registres seront mis à disposition du commissaire enquêteur et clos par lui.

Dans un délai de huit jours à compter de la date de la clôture de l'enquête publique, le commissaire enquêteur rencontrera Monsieur le Président de la CDDSV et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal synthétique. Monsieur le Président de la CDDSV disposerá d'un délai de quinze jours pour produire ses observations.

Dans un délai de trente jours à compter de la date de la clôture de l'enquête publique, le commissaire enquêteur adressera à Monsieur le Président de la CDDSV son rapport et, dans une présentation séparée, ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet, avec l'exemplaire du dossier de l'enquête déposé en mairie de Sainte-Euphémie accompagné des registres et éventuelles pièces annexées.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public aux jours et horaires d'ouverture au siège de la CDDSV, sauf fermetures ou modifications d'horaires exceptionnelles, ainsi que sur le site internet de la CDDSV : www.cddsv.fr, dès qu'ils seront reçus et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le terme de l'enquête, le projet de révision du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Sainte-Euphémie pourra éventuellement être modifié et la décision d'adoption sera soumise à l'approbation du Conseil communautaire de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée.

Vous aimez lire
La Voix de l'Ain

CHAQUE
VENDREDI
Pensez à vous abonner !

COMMUNE DE
BEYNOST

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique portant sur la modification n°2 du plan local d'urbanisme (PLU)

Du 13 octobre 2025 à 8h30 jusqu'au 13 novembre 2025 à 17h00

Par arrêté municipal n°URS-2025-07 du 19.09.2025, Monsieur le Maire de la commune de BEYNOST a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de modification n°2 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de BEYNOST.

La personne responsable de la modification n°2 du PLU est la commune de BEYNOST, représentée par son maire Madame Caroline TERRIER dont le siège administratif est situé Place de la Mairie 01700 BEYNOST.

À l'issue de l'enquête publique, le Conseil Municipal pourra approuver la modification du plan local d'urbanisme, éventuellement modifié, pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

À cet effet, Madame la présidente du Tribunal Administratif de Lyon a désigné Monsieur Gilles MATHIEUX en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Hervé REYMOND en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête publique sur le projet de modification n°2 du PLU se déroulera du 13 octobre 2025 à 8h30 au 13 novembre 2025 à 17h00 soit pendant une durée totale de 31 jours consécutifs, en mairie de BEYNOST, Place de la Mairie 01700 BEYNOST jusqu'au 17 octobre 2025 inclus, puis à la villa Monderoux, 355 chemin du Monderoux 01700 BEYNOST où la mairie sera déplacée en raison de travaux importants réalisés sur le bâtiment.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public aux adresses indiquées ci-dessus, lors des permanences suivantes :

- le mercredi 15 octobre 2025 de 14 heures 30 à 17 heures 00

- le vendredi 24 octobre 2025 de 09 heures 00 à 12 heures 00

- le mercredi 29 octobre 2025 de 09 heures 00 à 12 heures 00

- le jeudi 13 novembre 2025 de 09 heures 30 à 17 heures 00

Le dossier d'enquête papier pourra être consulté sur le site internet de la commune [https://www.beynost.fr](http://www.beynost.fr) et en mairie aux jours et aux heures habituels d'ouverture au public ainsi que sur un poste informatique mis à disposition dans les mêmes conditions. Chacun pourra prendre connaissance du dossier, mais également des remarques formulées et consigne éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions.

- soit sur le registre d'enquête papier établi sur feuilles non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, mis à disposition au public aux jours et heures habituels d'ouverture au public, sauf fermeture ou modifications d'horaires exceptionnelles

- soit lors des permanences du commissaire enquêteur qui se tiendront à la mairie de BEYNOST, soit sous format électronique via l'adresse mail dédiée suivante : enquetemodif2plu@ville-beynost.fr en précisant dans l'objet "enquête publique modification n°2 du PLU"

- soit par voie postale en adressant un courrier à Monsieur le commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de BEYNOST, Place de la mairie 01700 BEYNOST.

Le dossier soumis à enquête publique comprend :

- Une note de présentation, conforme à l'article R.123-8 2° du code de l'environnement.

- Le projet de modification n°2 du PLU

- Les pièces administratives liées à la procédure de modification du PLU :

- L'arrêté municipal engageant la procédure

- L'avis conforme de la MRAe n°2025-ARA-AC-3912 et la délibération n°07-2025-55 du conseil municipal entérinant la décision de la MRAe de ne pas soumettre à évaluation environnementale le projet de modification n°2 du PLU

- Les avis des personnes publiques consultées

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur remis par le commissaire enquêteur à Monsieur le Maire dans un délai de 30 jours à l'expiration de l'enquête, seront tenus à la disposition du public à la mairie de BEYNOST ainsi que sur son site internet ([https://www.beynost.fr](http://www.beynost.fr)) pendant un an.

Le Maire, Caroline TERRIER

2516920

La Presse Hebdomadaire Régionale contribue à :

L'ÉCO-RESPONSABILITÉ

Les éditeurs de Presse Hebdomadaire Régionale s'engagent en menant des actions RSE, en particulier pour la reforestation de nos territoires.

A travers cette initiative, votre journal agit pour le climat, la biodiversité et l'emploi.

171
tonnes de
CO2 stockées

3420
abris pour
animaux créés

4560
m3 d'oxygène
générés

1140
heures de
travail créées

PHR
www.phr-magazine.fr

La Voix de l'Ain

Déjà + de
1140
arbres plantés depuis 2021

NONCES LÉGALES 29

Avis de marché

Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Commune de SAINT ANDRE DE BAGE

N° SIRET : 210 103 321 00019

Ville : SAINT-ANDRE-DE-BAGE Code Postal : 01380

Groupement de commandes : NON

Communication

Moyens d'accès aux documents de la consultation et pour la remise des offres : Lien URL vers le profil acheteur : <https://marchespublics.ain.fr>

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : NON

Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée

Conditions de participation (aptitude à exercer l'activité professionnelle, capacité économique et financière, capacités techniques et professionnelles) : Voir dans le règlement de consultation

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limites de remise des plis : 5 DECEMBRE 2025 à 12H00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : NON

Possibilité d'attribution sans négociation (Attribution sur la base de l'offre initiale) : OUI

L'acheteur exige la présence de variantes : NON

Critère d'attribution : Se reporter au règlement de consultation

Identification du marché

Intitulé du marché : Restauration de l'église romane de Saint André de Bâgé

Code CPV Principal : 4545100-5

Type de marché : Travaux

Lieu principal d'exécution du marché : Commune de SAINT ANDRE DE BAGE

Durée du marché en mois : Délai global d'exécution : 8 mois hors période de préparation d'un mois.

La consultation comporte des tranches : NON

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché (si marché allotie, préciser pour chaque lot dans la description) : NON

Lots

Marché allotie : OUI

Lot 1 - INSTALLATIONS DE CHANTIER - ECHAFAUDAGES - CHARPENTE/COUVERTURE

CPV du lot n°1 : 45261000-4

Prestations Supplémentaires Eventuelles (PSE)

PSE 1 - PARAPLUIE PSE 2 - DIAGNOSTIC/CONSOLIDATION CHARPENTE

Lot 2 - MACONNERIE - PIERRE DE TAILLE

CPV du lot n°2 : 45262512-3

Prestations Supplémentaires Eventuelles (PSE)

PSE 3 - NEF

Lot 3 - VRD

CPV du lot n°3 : 45112000-5

Informations complémentaires

Visite obligatoire : Oui (voir modalités dans le règlement de consultation)

Autres informations complémentaires :

Renseignements complémentaires : Demande écrite en utilisant exclusivement l'onglet question du profil : <https://marchespublics.ain.fr>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 05/11/2025

25172366



AVIS DE MARCHÉ

Section 1 : Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : COMMUNE DE BRESSE VALLONS

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 2000869500015

Code Postal : 01340 - Ville : BRESSE VALLONS

Groupement de commandes : Non

Section 2 : Communication

Moyen d'accès aux documents de la consultation :

Lien vers le profil d'acheteur : <http://voixdelain.e-marchespublics.com>

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Contact : Le Maire Madame

email : mairie@bressevallons.fr - Tél : +33 474308033

SAINT-DIDIER
DE-FORMANS

DOMBES SAÔNE VALEUSE

AVIS POUR L'ENQUÊTE PUBLIQUE DE LA MODIFICATION N°3 DU PLU

Objet et dates de l'enquête sur la modification du PLU

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification N°3 PLU de la commune de Saint Didier de Formans pour une durée de 31 jours consécutifs, à partir du lundi 03 novembre 2025 à 14h00 au jeudi 04 décembre 2025 à 12h30 inclus.

Décision pouvant être adoptée au terme de l'enquête

Au terme de l'enquête, le projet de modification N°3 PLU, éventuellement amendé, sera soumis à l'approbation du conseil municipal.

Désignation du commissaire enquêteur

Monsieur Gérard DEVERCHERE a été désigné en qualité de commissaire enquêteur, par décision de Mme la Président du Tribunal Administratif de Lyon en date du 05 septembre 2025.

Durée de l'enquête publique et modalités de mise à disposition du dossier au public

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposées à la mairie de Saint Didier de Formans. Il sera également consultable sur un poste informatique en mairie.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de Saint Didier de Formans à l'adresse suivante : «Mairie de Saint Didier de Formans - A l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur (avec mention «Ne pas ouvrir») - 100 rue de la Mairie, 01600 Saint Didier de Formans».

Les observations du public pourront être faites par voie électronique en les adressant à l'adresse mail suivante : enquetepublique.saintdidier@gmail.com

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public lors des permanences suivantes en mairie de Saint Didier de Formans :

Lundi 3 novembre 2025 de 14h à 17h30

Samedi 15 novembre 2025 de 9h à 12h

Jeudi 4 décembre 2025 de 9h à 12h30

Adresse du site Internet sur lequel le dossier peut être consulté : <https://mairie-saintdidierdeformans.fr/>

Rubrique cadre de vie - Urbanisme

Fait à Saint Didier de Formans,

Le Maire

25170910

LOGIDIA
Engagé pour un habitat positif

AVIS D'ATTRIBUTION

Suite à l'avis ATX - VA25169136 annonce
du vendredi 12 septembre 2025

SAINT-JULIEN-SUR-VEYRE (01540)

14 rue du Grand Frêne -